



PolluScan.

Vos réseaux d'eaux usées sous surveillance

PRÉSENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



I.
POURQUOI
CONTRÔLER LES REJETS DES
ABONNÉS NON DOMESTIQUES

page 3



II.
COMMENT
METTRE VOS RÉSEAUX D'EAUX
USÉES SOUS SURVEILLANCE

page 8



III.
TARIFS
& MODALITÉS

page 14

I. **POURQUOI** CONTRÔLER LES REJETS DES ABONNÉS NON DOMESTIQUES

UNE MISSION DE CONTRÔLE DIFFICILE À MENER

Gestionnaire / Exploitant
responsable du **bon**
fonctionnement du système
d'assainissement collectif

Obligations réglementaires



Abonnés non domestiques
rejetant, consciemment ou non,
des **effluents non conformes**
au regard du règlement de service

Risques environnementaux,
sanitaires et économiques



DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES QUI CONVERGENT



Diagnostic permanent : *passer du déclaratif au « connaître en continu ».*

L'arrêté du 21 juillet 2015 impose, pour certains systèmes, de mettre en place et tenir à jour un diagnostic permanent visant notamment à connaître en continu le fonctionnement, prévenir/identifier rapidement les dysfonctionnements, suivre l'efficacité des actions, et améliorer en continu.

RSDE : « rendre le diagnostic amont plus efficace ». La démarche RSDE vise à réduire les substances dangereuses et, côté collectivités, elle se traduit souvent par : identifier ce qui arrive à la STEP, puis remonter à l'amont (sources) via investigations et campagnes ciblées. **L'arrêté ministériel du 24 août 2017**, entré en vigueur au 1er janvier 2018 structure cette logique de recherche/réduction des rejets de substances dangereuses



DERU 2 : « se préparer aux exigences de surveillance et de planification ». La directive européenne refondue sur les eaux résiduaires urbaines a été adoptée fin 2024 (**Directive (UE) 2024/3019**) et sera transcrite en droit français fin 2027. Elle renforce notamment les exigences liées à la surveillance des polluants / micropolluants et à la gestion des rejets / déversements.

DES RISQUES RÉELS À CONSIDÉRER



Rejets polluants au milieu naturel : des effluents non domestiques peuvent contenir des substances (métaux lourds, hydrocarbures, solvants, etc.) qui passent mal en STEP et finissent au rejet, exposant le service à des impacts écologiques et à la non-conformité.

Exposition du personnel d'exploitation : les pollutions industrielles peuvent générer des risques sanitaires multiples (gaz nocifs, produits agressifs,...),



Contre-performance de la STEP : des produits peuvent bloquer les réacteurs biologiques, perturber la décantation, générer mousses, etc (surcoûts d'exploitation) ;

Contamination des boues si des lots deviennent non valorisables, ils doivent être incinérés ou stockés à des coûts très élevés (perte de la filière agricole).



LES ATOUTS SETEC POUR DÉVELOPPER UNE SOLUTION INNOVANTE

Défi relevé : mettre au point un service permettant aux gestionnaires, publics ou privés, de systèmes d'assainissement collectif de caractériser la présence et l'origine d'effluents non domestiques indésirables.



- **Métrologie**
en réseau d'assainissement
- Développement de solutions **hydro-informatiques**
- schémas directeurs assainissement & **diagnostic industriels**

II.

COMMENT

METTRE VOS RÉSEAUX D'EAUX
USÉES SOUS SURVEILLANCE

LA SOLUTION POLLUSCAN



L'utilisation, **au long cours**, d'un dispositif de stations de mesures communicantes, **implantées judicieusement**, mesurant **en continu** des **paramètres physico-chimiques rustiques** pour détecter des variations suspectes.

Des prélèvements automatiques en cas de suspicion forte.

Une expertise humaine et algorithmique à l'interprétation des mesures & analyses et une **aide à l'identification des abonnés** contrevenants.

PARTIS PRIS



Des stations de mesures **implantées judicieusement** en valorisant vos **diagnostics RSDE, vos conventions de déversement** et votre **connaissance du terrain**.

Un dispositif de suivi au **long cours** pour caler les algorithmes et pour identifier des patterns de rejets caractéristiques : démarrage ou fin d'activité, nuit, ...



Des **prélèvements automatiques**, asservis au dépassement d'un seuil de suspicion de pollution. Des analyses physicochimiques **ciblées** à réaliser en laboratoire.

Une assistance à l'interprétation des résultats (mesures, alertes, analyses) à l'occasion d'un point bimensuel avec un chargé d'affaire qui vous aidera à **mener l'enquête**.



DES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES « RUSTIQUES »

Pour l'essentiel, le défi consiste à détecter et qualifier, en temps réel, des variations suspectes d'un « cocktail » de **quatre paramètres** physico-chimiques à la fois **simples** à mesurer et **représentatifs** d'une typologie de rejet non domestique.

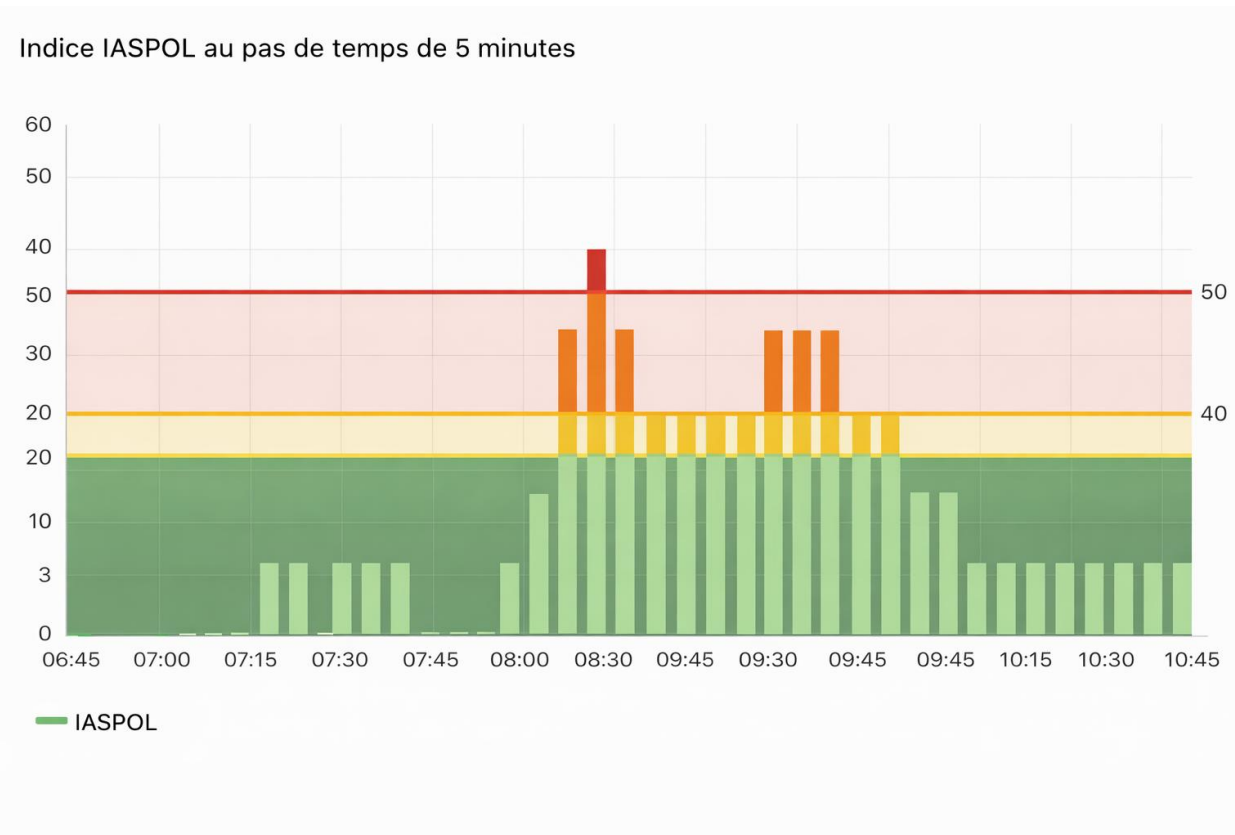


- pH
- Conductivité
- Température
- Débit

ALERTE SUSPICION POLLUTION

Indicateur IASPOL : Indicateur **Alerte Suspicion Pollution**

Indicateur calculé au pas de temps 5 minutes à partir d'un algorithme utilisant les **variations atypiques** de pH, conductivité, Température, Débit. Cet algorithme est adapté à l'environnement de chaque station de mesure.



STATION DE MESURE POLLUSCAN



Station communicante multi capteurs

Installés dans le regard de visite, : un capteur de niveau d'eau HS et deux capteurs mixtes immergés (pH / température : Conductivité / Redox), un logger avec carte SIM, une batterie.

Préleveur automatique

Installé dans le regard de visite

Ce préleveur est capable de prélever au moins 5 litres d'eaux usées au moment précis du pic de pollution probable.



Ori AquaSamp Mini

III. TARIFS & MODALITÉS

UN SERVICE COMPLET



- Installation de **stations de mesures**, avec un service de maintenance bimensuel sur **plusieurs mois**
- Un **login** et **mot de passe** pour un monitoring web 24h/24 (PC, tablette, smartphone)
- De l'**alerte SMS et du prélèvement** automatique en cas de forte suspicion de pollution
- Du **conseil** en visio, 2 fois par mois, pour vous aider à établir un pronostic sur l'origine des rejets suspects
- Les **coûts de laboratoire restent à la charge du gestionnaire** du réseau

TARIFS



- **2 stations**
- **4 mois**

Pour placer sous surveillance un industriel déjà suspecté

20 900,00 €HT

Soit 2 612 €HT par station et par mois



- **6 stations**
- **6 mois**

Pour placer sous surveillance une zone d'activités

41 400,00 €HT

Soit 1 150 €HT par station et par mois



- **12 stations**
- **12 mois**

Pour placer sous surveillance tout un bassin de collecte

98 900,00 €HT

Soit 687 €HT par station et par mois

TARIFS [SANS MAINTENANCE]



- **2 stations**
- **4 mois**

Pour placer sous surveillance un industriel déjà suspecté

14 900,00 €HT

Soit 1 864 €HT par station et par mois



- **6 stations**
- **6 mois**

Pour placer sous surveillance une zone d'activités

26 500,00 €HT

Soit 736 €HT par station et par mois



- **12 stations**
- **12 mois**

Pour placer sous surveillance tout un bassin de collecte

69 000,00 €HT

Soit 479 €HT par station et par mois



Nous contacter :
polluscan@setec.com